

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 1538 CONCERNANT L'IMPOSITION D'UNE CONTRIBUTION DESTINÉE À FINANCER TOUT OU PARTIE DE DÉPENSES LIÉES À L'AJOUT, L'AGRANDISSEMENT OU LA MODIFICATION D'INFRASTRUCTURES OU D'ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 1538

AVIS PUBLIC est donné que lors d'une séance extraordinaire tenue le 27 juin 2024, le Conseil municipal de la Ville de La Prairie a adopté le projet de règlement **1538 concernant l'imposition d'une contribution destinée à financer tout ou partie de dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux.**

Ce projet de règlement permettra de constituer un fonds en vue de financer la prestation accrue de services municipaux.

De façon spécifique, l'objet du projet de règlement 1538 est d'assujettir l'émission de certains permis de construction au paiement d'une contribution monétaire destinée à financer, en totalité ou en partie, une dépense liée à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux, d'établir le montant de ladite contribution et la proportion des coûts en investissement à assumer.

Le règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la Ville concernant le périmètre d'urbanisation lequel est reproduit en rouge ci-après :



Ce projet ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.



Avis public

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 9 juillet 2024 à compter de 18 h 45, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville, au 170, boulevard Taschereau, bureau 400 à La Prairie. Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou une personne qu'il désignera, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Ce projet de règlement peut être consulté à la suite de cet avis public.

Le projet de règlement peut être également consulté au Service du greffe et des affaires juridiques de la municipalité, à l'hôtel de ville, au 170, boulevard Taschereau, bureau 400 à La Prairie et cela, durant les heures habituelles de bureau.

Pour plus d'informations concernant ce projet, veuillez contacter le Service de l'urbanisme au numéro de téléphone 450 444-6637.

Donné à La Prairie, ce 28 juin 2024

Me Karine Patton, avocate
Greffière et directrice du Service du greffe
et des affaires juridiques